

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 5 décembre 2011 à 20 h, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Guy De La Chevrotière et Yvan Riopel et mesdames Sonia Rondeau et Ginette Lambert, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire.

Est également présente madame Lucie LeBrun secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Lionel Fréchette, déclare la séance ouverte à 20 h 04. Il donne les consignes d'usages.

11-12-239 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Yvan Riopel
Appuyée par madame Sonia Rondeau

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 25.1 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2011
4. Amendement au Code d'éthique et de déontologie des élus
5. Chemins désaffectés – Résolution juin 2010
6. Renouvellement de l'assurance responsabilité – 2 options
7. Nomination au siège du maire à la MRC pour 2012 et son substitut
8. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2012 et l'horaire des Fêtes
9. Fermeture des travaux de voirie 2011 – Subventions
10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
11. Gesterra — Projet de collecte mensuelle
12. Ville de Victoriaville – Entente Service de la vie active et culturelle
13. Saint-Fortunat – Entente pour entretien hivernal

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

14. SPAA – Entente de service pour l'année 2012
15. CPU service – Renouvellement du contrat de service pour la bibliothèque
16. MADA – Projets d'infrastructures
17. Monsieur Michel Chauvette – Servitude en eau
18. Demande de Monsieur Claude Robitaille – Exclusion CPTAQ
19. Responsable de la bibliothèque — Remplacement
20. Rapport de la présidente d'élection et rémunération du personnel électoral
21. Remerciement Monsieur Yvan Barette du MTQ
22. Petites pensées aux employés de la municipalité
23. Correspondances
24. Adoption des comptes
25. Affaires nouvelles
 - 25.01 Avis de motion – Règlement 237-2011 Taux des taxes et tarifs en 2012
 - 25.02 Renouvellement au Réseau Biblio et à la FQM
 - 25.03 Traverse de motoneige – Ajout au tracé du club Alléghanish
 - 25.04 Défi santé 5/30 équilibre
 - 25.05 Direction générale
26. Période de questions des citoyens
27. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

11-12-240 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Lambert, appuyée par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 7 novembre 2011 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

11-12-241 AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Riopel, conseiller ayant donné l'avis de motion, a présenté le projet de règlement numéro 236-2011 qui amende le règlement numéro 234-2011 portant sur l'éthique et la déontologie des élus;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QU'un avis public a été affiché aux 2 endroits prévus dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Guy De La Chevrotière et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 236-2011 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : Le règlement 234-2011 portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux est modifié au numéro 3 de la section II par le présent règlement de la manière suivante;

Relation entre les élus

Dans ses relations avec les élus, un membre du conseil doit :

- a) adopter un comportement courtois et poli;
- b) les traiter avec égard et respect;
- c) éviter toute forme de discrimination interdite par la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que toute forme de harcèlement;
- d) respecter la ligne d'autorité établie au sein de l'organisation ainsi que le statut hiérarchique à l'intérieur du processus décisionnel;
- e) communiquer de façon diligente tous les documents ou toutes informations utiles à l'exécution de leurs fonctions.

ARTICLE 3 : Le règlement 234-2011 portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux est modifié au numéro 4 de la section II par le présent règlement de la manière suivante;

Loyauté envers la municipalité et respect de l'intérêt public

Un membre du conseil doit être loyal et porter allégeance à l'autorité constituée et à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester et respecter en tout temps le bien et l'intérêt public.

Il doit en conséquence :

- a) agir avec honnêteté, justice et équité envers la municipalité et les citoyens en conformité avec la loi et le présent code;
- b) respecter en tout temps les prescriptions législatives et administratives régissant les processus de prise de décision de la municipalité, de ses comités ou de ses commissions;
- c) remplir sa charge de membre du conseil aux seuls fins et dans le plein respect de l'intérêt public;
- d) adopter une conduite exemplaire et se comporter de manière à préserver et

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- à améliorer l'image et le statut de la municipalité;
- e) éviter toute situation où son intégrité ou celle de la municipalité pourrait être mise en doute;
- f) poser des gestes ou prononcer des paroles qui doivent être défendables publiquement et qui ne doivent d'aucune façon porter atteinte à la réputation de la municipalité, d'un autre membre du conseil, d'un officier municipal ou d'un employé de la municipalité.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

11-12-242 CHEMINS DÉSFFECTÉS – RÉOLUTION JUIN 2010

ATTENDU QUE le règlement 146 adopté le 3 mai 1999 et entré en vigueur le 3 juin 1999 ordonne la fermeture définitive ainsi que la remise des infrastructures de portions de rangs et de routes désaffectées aux propriétaires fonciers concernés;

ATTENDU QUE le règlement 146 était conforme aux règles lors de son adoption et qu'il demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abrogé, selon les avis juridiques reçus le 27 de Maître Sylvain Beauregard, procureur de la municipalité;

ATTENDU QUE le règlement 146 n'a pas été abrogé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy De La Chevrotière, appuyé par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu de confirmer que les résolutions ou parties de résolution faites après le 3 juin 1999 et allant à l'encontre du règlement 146 sont caduques.

ADOPTÉE

11-12-243 ATTENDU QUE le règlement 146 était conforme aux règles lors de son adoption et qu'il demeure en vigueur n'ayant pas été abrogé;

ATTENDU QUE la loi sur les compétences municipales a changé depuis l'adoption du règlement 146;

ATTENDU QUE l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales a une portée libérale, ce qui fait en sorte que les résolutions qui ont été adoptées de façon conforme à une certaine époque sont encore valides de nos jours;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Lambert, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu de donner les terrains tels que prévu au règlement 146, que les frais de notaire et autres s'il y a lieu soient à la charge des citoyens et que le maire et la direction générale soient autorisés à signer les actes notariés requis.

ADOPTÉE

11-12-244 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ – 2 OPTIONS

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par monsieur Guy De La Chevrotière

Et unanimement résolu de renouveler l'assurance responsabilité auprès du même assureur sans l'ajout des deux options proposées.

ADOPTÉE

**11-12-245 NOMINATION AU SIÈGE DU MAIRE À LA MRC POUR 2012 ET SON
SUBSTITUT**

ATTENDU QUE monsieur Lionel Fréchette, maire de la municipalité, a été réélu préfet de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu que madame Ginette Lambert occupe, pour l'année 2012, le siège réservé pour le maire à la MRC d'Arthabaska et que monsieur Guy De La Chevrotière soit son substitut.

ADOPTÉE

**11-12-246 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE
2012**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Lambert, appuyée par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu:

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui débiteront à 20 h;

Lundi, 9 janvier	Lundi, 6 février	Lundi, 5 mars	Lundi, 2 avril
Lundi, 7 mai	Lundi, 4 juin	Lundi, 2 juillet	Lundi, 6 août
Mardi, 4 septembre	Lundi, 1 octobre	Lundi, 5 novembre	Lundi, 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

11-12-247 HORAIRE DES FÊTES 2011

Proposé par monsieur Guy De La Chevrotière
Appuyé par monsieur Yvan Riopel

Et unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2011 au 3 janvier 2012 inclusivement.

ADOPTÉE

11-12-248 FERMETURE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'informer le Ministère des Transports que les travaux de voirie autorisés au dossier 15351 sont terminés pour 2011.

ADOPTÉE

11-12-249 Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'informer le Ministère des Transports que les travaux de voirie autorisés au dossier 16937-1 sont terminés pour 2011 et de demander que soit versée la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* représentant un montant de 4 000 \$

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-12-250 Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'informer le Ministère des Transports que les travaux de voirie autorisés au dossier 18300-1 sont terminés pour 2011 et de demander que soit versée la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* représentant un montant de 2 000.00 \$.

ADOPTÉE

11-12-251 Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'informer le Ministère des Transports que les travaux de voirie autorisés au dossier 18076-1 sont terminés pour 2011 et de demander que soit versée la subvention *Aide à l'amélioration du réseau routier municipal* représentant un montant de 19 996.00 \$.

ADOPTÉE

11-12-252 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports verse une compensation de 148 789 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent à l'entretien courant et préventif de routes locales 1 et 2;

ATTENDU QUE la présente résolution accompagne l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Riopel et appuyé par monsieur Guy De La Chevrotière et unanimement résolu que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-12-253 GESTERRA – PROJET DE COLLECTE MENSUELLE

ATTENDU QUE Gesterra sollicite la participation de la municipalité pour un projet pilote visant à réduire la fréquence de collecte du bac à ordures;

ATTENDU QUE selon Gesterra cette étape permettra de maximiser les bénéfices écologiques et économiques liés à l'implantation du bac brun;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont soucieux de l'environnement;

ATTENDU QU'une économie monétaire est également prévue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy De La Chevrotière, appuyé par madame Ginette Lambert et unanimement résolu de faire un projet pilote de collecte mensuelle du bac à déchets pour les mois de janvier, février, mars et avril 2012 et de réduire de vingt dollars la facture des citoyens concernés.

ADOPTÉE

11-12-254 VILLE DE VICTORIAVILLE – ENTENTE SERVICE DE LA VIE ACTIVE ET CULTURELLE

ATTENDU QUE selon une analyse commandée par la Ville de Victoriaville, il y a un écart de 73 % entre le coût réel et le coût des ententes intermunicipales;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville propose une entente permettant aux contribuables de Sainte-Hélène-de-Chester d'accéder aux différents services de la vie active et culturelle de Victoriaville au même coût que les contribuables de cette ville;

ATTENDU QUE le citoyen de Sainte-Hélène-de-Chester devra payer somme de 315 \$ pour l'année 2012 en sus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité du Service de la vie active et culturelle de la Ville de Victoriaville si aucune entente n'est intervenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy De La Chevrotière, appuyé par monsieur Yvan Riopel de signer l'entente proposée par la Ville de Victoriaville au coût de 4 410 \$ pour l'année 2012 et ainsi permettre à nos citoyens d'accéder aux différents services de la vie active et culturelle de la Ville de Victoriaville sans coût supplémentaire de non-résident.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-12-255 SAINT-FORTUNAT – ENTENTE POUR ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE l'entente avec la municipalité de Saint-Fortunat pour l'entretien hivernal était de trois ans et vient à échéance en 2011;

ATTENDU QUE 1,07 km ont été facturés à 3019.94 \$ du km en 2011 et que 600 m l'ont été à 1/3 du prix du km, soit 1 006.64 \$ comme prévu à l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Sonia Rondeau, appuyée par madame Ginette Lambert et unanimement résolu de renouveler l'entente de trois ans avec la municipalité de Saint-Fortunat pour l'entretien hivernal aux mêmes conditions, soit 1.07 km à 3 170.94 \$ du km et 600 m à 1/3 prix du km pour l'année 2012 et que le prix du km soit majoré de 5 % en 2013 et de 5 % en 2014.

ADOPTÉE

11-12-256 SPAA – ENTENTE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2012

Proposé par madame Ginette Lambert
Appuyée par monsieur Guy De La Chevrotière

Et unanimement résolu de prendre pour l'année 2012 le forfait 2 de la SPAA à 1.75 \$/habitant.

ADOPTÉE

11-12-257 CPU SERVICE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par monsieur Guy De La Chevrotière

Et unanimement résolu de renouveler le contrat de service avec la compagnie CPU service inc. à 345,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-12-258 MADA – PROJETS D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée en 2011 d'une politique familiale intégrant la démarche *Municipalité amie des aînés*;

ATTENDU QUE les aînés de Sainte-Hélène-de-Chester ont demandé un parc avec des arbres, des bancs et tables à pique-nique lors de la consultation publique tenue le 19 septembre 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal favorisent les échanges intergénérationnels et désirent que tous les citoyens vieillissent en santé.

ATTENDU QUE le Centre sportif Aciers Solider est un lieu important de rassemblement et d'activités et qu'il dispose d'un grand terrain à l'arrière;

ATTENDU QUE le Centre ainsi que son terrain ne sont pas accessibles aux gens à mobilité réduite.

ATTENDU QU'une enveloppe a été réservée dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)* afin de soutenir les municipalités engagées dans la démarche *Municipalité amie des aînés* pour la réalisation de petits projets d'infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Yvan Riopel et unanimement résolu de faire une demande de subvention au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM, volet 2.1)* et que messieurs Lionel Fréchette et Guy De La Chevrotière soient responsables de monter le projet qui consistera à réduire la pente menant à l'arrière du Centre sportif Aciers Solider, de l'asphalter, d'y construire un muret, d'y installer un parcours santé et d'asphalter une partie du stationnement de façon à rendre accessible la rampe d'accès et les marches.

ADOPTÉE

11-12-259 MONSIEUR MICHEL CHAUVETTE – SERVITUDE EN EAU

ATTENDU QUE la municipalité a changé le parcours du conduit apportant l'eau à la résidence de monsieur Michel Chauvette après la vente de l'immeuble situé au 3456 de la rue Principale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Riopel, appuyé par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer l'acte soumis par Me Luce Lagacé, notaire, consistant en une renonciation par monsieur Michel Chauvette à la servitude d'aqueduc créée en sa faveur aux termes de l'acte publié à Arthabaska le 1^{er} août 2007 sous le numéro 14 487 658

Et

Que le maire et la direction générale soient autorisés à grever deux parties du lot 204 du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Hélène, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, appartenant à la Municipalité, d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc en faveur du lot 204-2, propriété de monsieur Michel Chauvette.

ADOPTÉE

DEMANDE DE MONSIEUR CLAUDE ROBITAILLE – CPTAQ

À la demande du citoyen, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

11-12-260 RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE — REMPLACEMENT

ATTENDU QUE madame Maryse Goulet nous a fait part, qu'à cause de son manque de disponibilité, elle désire cesser d'être la bénévole responsable de la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2012;

ATTENDU QUE cette dernière nous recommande madame Éliane Rickli à ce poste et que cette dernière est intéressée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Riopel, appuyé par monsieur Guy De La Chevrotière et unanimement résolu de nommer madame Éliane Rickli bénévole responsable de la bibliothèque et de remercier madame Maryse Goulet pour son engagement envers sa communauté.

ADOPTÉE

11-12-261 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION ET RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

La présidente d'élection dépose son rapport.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu de rémunérer la scrutatrice et la secrétaire du bureau de vote pour le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin, 13 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

11-12-262 REMERCIEMENT MONSIEUR YVAN BARETTE DU MTQ

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu que la direction générale rédige une lettre de remerciement à monsieur Yvan Barette du Ministère des Transports pour son bon travail et par la même occasion lui souhaiter le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

PETITES PENSÉES AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

À l'occasion des Fêtes, une carte sera envoyée aux employés ainsi qu'un billet de loterie d'une valeur de 10 \$ comme l'an passé.

CORRESPONDANCE

Le maire fait un résumé des principales correspondances reçues au cours du mois.

11-12-263 ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE madame Lucie LeBrun certifie qu'il y a les crédits suffisants pour payer ces comptes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée par monsieur Guy De La Chevrotière et unanimement résolue d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

FOURNISSEURS	62 926.67 \$
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS	1 821.80 \$
DIRECTION GÉNÉRALE	2 063.20 \$
SALAIRES	8 749.18 \$

Total : 75 560.85 \$

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 237-2011 TAUX DES TAXES ET DES
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2010, il a été unanimement résolu d'augmenter les tarifs facturés aux citoyens afin de refléter le coût assumé par la municipalité pour la gestion des matières résiduelles en 2011;

ATTENDU QUE, la municipalité vient d'adopter le projet pilote de collecte mensuelle des ordures pour les mois de janvier, février, mars et avril 2012.

Avis de motion est donné par monsieur Yvan Riopel qu'à une prochaine séance sera présenté, pour adoption, le projet de règlement numéro 237-2011 *Taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2011 et les conditions de leur perception*, modifiant le règlement 233-2011 afin de réduire de 20 \$ la taxe pour ordures facturée à ceux qui bénéficient d'une collecte annuelle. La taxe demeure la même pour les saisonniers.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis aux membres du conseil.

11-12-264 RÉSEAU BIBLIO — RENOUELEMENT

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2012 au Réseau BIBLIO qui est de 4.66 \$ par citoyen pour un total de 2 153.54 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-12-265 COTISATION 2012 À LA FQM

Proposé par madame Sonia Rondeau
Appuyée par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu de renouveler notre adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2012.

ADOPTÉE

11-12-266 TRAVERSE DE MOTONEIGE – AJOUT AU TRACÉ DU CLUB ALLÉGHANISH

ATTENDU QUE le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs a modifié son tracé;

ATTENDU QUE la circulation sur l'accotement du rang Craig se fera à partir de la propriété de monsieur Daniel Desrochers jusqu'à la propriété de monsieur Gaston Roy.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Lambert, appuyée par madame Sonia Rondeau et unanimement résolu d'autoriser la circulation des motoneiges sur l'accotement de la portion du rang 4 qui est déneigé et que le sentier de motoneige passe sur la portion non déneigée, allant de la propriété de Gestion Alain Lemaire jusqu'à la celle de monsieur Renald Mercier pourvu que les propriétaires concernés soient d'accord.

ADOPTÉE

11-12-267 DÉFI SANTÉ 5/30 ÉQUILIBRE

Proposé par monsieur Guy De La Chevrotière
Appuyé par madame Ginette Lambert

Et unanimement résolu d'inscrire la municipalité au *défi santé 5/30 équilibre* et d'encourager les citoyens de Sainte-Hélène-de-Chester à faire de même.

ADOPTÉE

11-12-268 DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE madame Isabelle Forgues, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester revient de son congé de maternité le 9 janvier 2012.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QUE madame Forgues a signifié au maire son intention de reprendre le travail à raison de 15 heures semaine, soit les lundis et mardis et qu'elle n'est plus en mesure de faire 35 heures par semaine comme son poste l'exige;

ATTENDU QUE madame Forgues a convenu de faire parvenir sa demande par écrit à la municipalité;

ATTENDU QUE madame Lucie LeBrun occupe le poste de madame Forgues depuis janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sonia Rondeau, appuyée de monsieur Guy De La Chevrotière et unanimement résolu

Que soit créer le poste d'adjointe à la direction générale à raison de 15 heures par semaine et de nommer madame Isabelle Forgues à ce poste dès le 9 janvier 2012

Et

Que madame Lucie LeBrun soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à raison d'une moyenne de 35 heures par semaine et que les jours et les heures de bureau demeurent les mêmes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

En réponse aux questions des citoyens le maire a répondu que le code d'éthique et de déontologie des élus sera disponible sur le site Web de la municipalité et au bureau municipal le 10 janvier, soit après l'adoption du procès-verbal; que pour porter plainte le citoyen doit s'adresser au bureau du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de Victoriaville; qu'il n'y aura pas de nouveau rôle en 2012; que les frais reliés aux travaux de paysagement au Centre sportif sont inclus dans les dépenses du poste d'accueil et sont admissibles à la subvention.

Trois autres questions ont également été posées concernant les élections municipales, comment se fera la répartition de la portion de chemin désaffectée à donner et pour savoir si les comptes de dépenses sont publics et peuvent être consultés par les citoyens.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

11-12-269 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 21 h par madame Ginette Lambert, appuyée par madame Sonia Rondeau que la séance soit levée.

ADOPTÉE

SIGNÉ
Lionel Fréchette
maire

SIGNÉ
Lucie LeBrun
secrétaire trésorière adjointe

Le maire, monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 9 janvier 2011

